



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal

du 2 mai 2019



Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 2 mai 2019, à 20 h 00, dans la salle Michel BROUQUE.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Sébastien COLLOT, Noémie DUBOST, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Gilbert HAAS, Christophe HENNY, Gilles HOUILLON, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Jean-Luc MAGRIS, Thierry MANTION, Jean-Claude MARTIN, Marie MINGARDO, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Caroline PATTAROZZI (procuration à Stéphane GUYOD), Chantal MARTIN GARCIA (procuration à Gilles HOUILLON) et Michelle CLAUDEL.

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON.

Une personne est présente sur les sièges réservés au public.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 4 avril 2019.

Le compte rendu de la séance du 4 avril 2019 est approuvé à l'unanimité (deux rectifications demandées).

Avant de débiter les travaux, le Maire informe les conseillers de l'état de la dette de la commune ainsi que le récapitulatif des travaux réalisés en 2018 dans la commune.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

Délibérations

- a. Demande de subvention pour les travaux d'étanchéité du lavoir
Les travaux d'étanchéité du lavoir font l'objet d'un devis de 1 295 euros. Demande de 50% de subvention au titre du fond du patrimoine du Grand Belfort.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour cette demande de subvention.

- b. Rétrocession de voirie, rue des Chenevières – Carré de l'Habitat
Les représentants des Carrés de l'habitat assurent que les travaux sont conformes au projet, compte-tenu de la configuration du terrain leur appartenant. Les arbres plantés dans les noues semblent trop proches des limites des terrains, et donc des propriétés des riverains. Ils seront déplacés.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour la rétrocession de cette voirie à la commune.

- c. Subvention Indemnités Elus
Le Maire rappelle que le Maire et les Adjointes de l'ancienne commune de Meroux versaient un mois d'indemnités pour les associations du village et pour des associations caritatives. Il donne la liste des associations qui bénéficieront de ces indemnités.

Vote à la **majorité** des membres du conseil pour le versement des indemnités (deux voix contre et une abstention).

d. Travaux dans la rue de Belfort

Le Maire présente le plan des travaux envisagés de l'aménagement de l'entrée du village rue de Belfort, au niveau du cimetière. Le montant de ces travaux est de 229 000 euros HT. Des subventions ont été demandées au titre de la DETR, du Grand Belfort, du Conseil Départemental et de Territoires d'Energie.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour lancer l'appel d'offres.

e. Travaux à l'école et au secrétariat de mairie

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager les travaux d'ouverture de la troisième classe à l'école et de l'aménagement du bureau du directeur, dans la mesure de l'enveloppe de 26 000 euros votée dans le budget 2019.

Pour le secrétariat, le Maire demande au conseil municipal de valider le choix du maître d'œuvre (3 consultés et 1 seule réponse : Philippe Massias, installé à la Jonxion) qui sera chargé de proposer et de chiffrer un projet d'aménagement.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour lancer les travaux à l'école et valider le choix du maître d'œuvre.

f. Rentrée 2019

L'ouverture d'une troisième classe à l'école du Vieux Tilleul a une incidence sur le transport scolaire (maintien du transport à midi ?) et sur l'accueil périscolaire (choix des familles entre Vézelois et Meroux-Moval ou accueil uniquement à Meroux-Moval ?).

Vote à la **majorité** des membres du conseil pour le maintien du transport à midi et pour laisser le libre choix aux familles des enfants de maternelle pour le périscolaire (une voix contre et six abstentions).

g. Indemnité pour le gardiennage de l'église communale

Le montant de l'indemnité est fixé par la Préfecture : 479,86 euros par an pour une personne résidant dans le village.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil pour verser cette indemnité.

h. Motion pour General Electric

Les élus ont été destinataires d'une motion, proposée à l'ensemble des communes, pour la sauvegarde des emplois de Général Electric.

Vote à la **majorité** des membres du conseil pour cette motion (une abstention : Patrice SAINTY).

Informations

a. Demande de mutation de la secrétaire de Moval

Ayant une opportunité de se rapprocher de son domicile, Elisabeth Franz Genevois désire quitter son emploi dans la commune le 1^{er} juin 2019. Un pot de départ sera organisé le samedi 25 mai à 11 heures à la mairie déléguée de Moval.

b. Demande de départ au périscolaire

Joséphine Henny désire reprendre ses études en septembre. Christelle Perret, qui sera diplômée en juin prochain, la remplace à compter du 2 mai.

c. Organisation des bureaux de vote pour les élections européennes

Deux bureaux de vote seront installés : un dans la mairie déléguée de Moval et un dans la salle de l'espace Part'Âges.

d. Flânerie d'été

Comme pendant l'été 2018, le conseil départemental organisera cette année les Flâneries d'été (série de spectacles, le mardi soir, dans différentes communes volontaires). Meroux-Moval se porte candidate pour accueillir un spectacle cet été.

e. Cérémonie du 8 mai

Le Maire demande des volontaires pour monter des chapiteaux pour la cérémonie du 8 mai, mardi 7 mai à 19 h 00,

Questions diverses

a. Tonte des pelouses

Pour harmoniser les réglementations entre les anciennes communes de Meroux et de Moval, le Maire étudiera la possibilité d'aménager l'arrêté pour autoriser la tonte des pelouses les dimanches et les jours fériés de 10 h 00 à midi et harmoniser les horaires en fonction du dernier arrêté préfectoral.

b. Eclairage de la place de la mairie

La place de la mairie sera à nouveau éclairée tous les soirs jusqu'à minuit.

c. Volets de la mairie

Une solution va être étudiée (peinture ?) pour que toutes les fenêtres de la mairie, rez-de-chaussée et étages, soient ornées de volets battants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le secrétaire de séance,
Jean-Marc TOCHON

Le Maire,
Stéphane GUYOD